



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cathy Clerbaux, *Présidente* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Jean-Manuel Cisey, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;
José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Guillebert de Fauconval, Martine Spitaels, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Odile Bury, Roland Maekelbergh, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jean-Marie Vercauteren, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Sandra Ferretti, *Conseillers*.

Séance du 15.05.18

#Objet : Règlement d'attribution des logements communaux 2018 - Régie Foncière - Propriétés communales#

Séance publique

Le Conseil Communal,

Vu l'Arrêté du 27 juin 2014 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux règles applicables aux logements mis en location par des opérateurs immobiliers publics et par les agences immobilières sociales publié le 30 juillet 2014 et entrant en vigueur rétroactivement le 1^{er} juillet 2014;

Vu les nouvelles dispositions du Code bruxellois du Logement;

Vu l'Arrêté Royal du 12 septembre 1977 organisant en Régie Foncière le service des achats et des ventes des propriétés communales à partir du 01 janvier 1978 ;

Vu l'adoption du règlement en séance du Conseil Communal du 24 mars 2015 ;

Considérant la décision du collège en sa séance du 07 février 2017 de constituer une commission d'évaluation du règlement d'attribution ;

Considérant que la Commission a acquis de l'expérience en la matière depuis la mise en vigueur de celui-ci et a été confrontée à des situations diverses auxquelles le règlement ne permet pas toujours d'apporter la meilleure solution;

Considérant que le présent règlement a pour objet la mise à jour des règles d'attribution des logements appartenant au patrimoine privé de la Commune de Watermael-Boitsfort et dont la gestion est confiée au Service de la Régie Foncière;

Considérant que le présent règlement s'applique à tous les logements offerts en location par la commune au sens de l'article 26 du Code bruxellois du logement;

Sur proposition du Collège Echevinal.

DECIDE

D'approuver le règlement d'attribution des logements communaux 2018;

D'approuver les formulaires et courriers types.

Le Conseil approuve le projet de délibération.
23 votants : 23 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 16 mai 2018

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Benoît Thielemans